

## COMPTE-RENDU

---

Rencontre

Et si on remettait la finance au service  
de la société ?





## SOMMAIRE

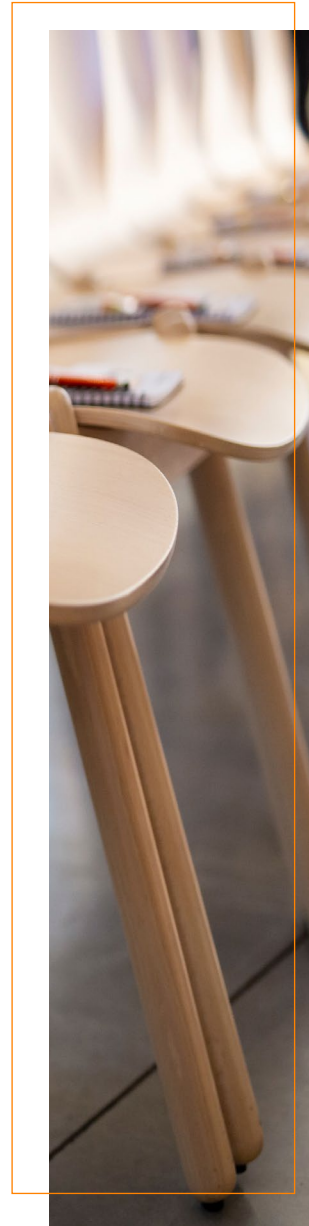
5	LES ENJEUX DE LA RENCONTRE
6	SÉQUENCE 1 - LES TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DE TERRAIN
7	Habitat et humanisme
8	Terre de liens
9	Babyloan
9	Spear
10	SÉQUENCE 2 - LES CONSTATS ET INTERPELLATIONS
11	Efficacité démontrée et changement d'échelle
13	Comment parvenir à augmenter les ressources ?
16	SÉQUENCE 3 - LES POLITIQUES PUBLIQUES
17	L'analyse de Catherine Barbaroux
18	La synthèse de Claude Alphandéry (Labo de l'ESS)
20	LES RÉPONSES DU MINISTRE

## Et si on remettait la finance au service de la société ?

### Le moment est venu du changement d'échelle des finances solidaires

Le 7 février 2013, le Labo de l'ESS a organisé, de 18h30 à 20h30, à Paris, une rencontre sur la finance solidaire sous le titre « *Et si on remettait la finance au service de la société ? Le moment est venu du changement d'échelle des finances solidaires* ».

Deux heures d'interventions, animées par **Amandine Albizzati**, responsable des relations institutionnelles à La Nef (qui compte plus de 35 000 épargnants et finance depuis 35 ans les entreprises de l'économie sociale et solidaire). Deux heures suivies en totalité par **Benoît Hamon**, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, qui a conclu les débats en répondant aux interpellations des acteurs de la finance solidaire. Quelques 200 participants avaient répondu présent dans l'amphithéâtre du siège de la Macif.



« C'est un moyen de permettre aux citoyens de contribuer au développement économique » mais il convient aujourd'hui d'opérer « un changement d'échelle », en jouant à la fois sur la capacité d'épargne et sur son affectation. C'est dans ce but qu'un groupe de travail du Labo de l'ESS a publié « 12 propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires » à l'attention des décideurs : pouvoirs publics, autorités de contrôle, banques... Une contribution essentielle dans un contexte marqué par la prochaine discussion sur la loi bancaire et la préparation d'une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire.

**Amandine Albizzati**, qui participe depuis deux ans aux travaux du Labo de l'ES au nom de La Nef, a introduit la rencontre après avoir remercié **Gérard Andreck** et la Macif pour avoir accepté d'accueillir cette rencontre.

« Face aux différentes crises que nous traversons, financière, économique, sociale, environnementale, l'ESS est plus que jamais une voie d'avenir », a-t-elle rappelé d'emblée. Les structures qui la constituent « créent des emplois pérennes et de la richesse économique tout en répondant à des besoins sociaux forts ». Elles ont donc « des besoins croissants de financement et d'accompagnement » : c'est là que la finance solidaire intervient et trouve toute son utilité.

Les outils dont elle dispose ont fait leurs preuves depuis des années. En dix ans, ils ont permis de créer ou consolider plus de 200 000 emplois non délocalisables, dont une bonne partie pour des personnes en situation d'exclusion, mais aussi de loger ou reloger 35 000 personnes. En 2011, on estime que près de 900 000 Français ont souscrit à au moins un produit d'épargne solidaire, et une quarantaine de réseaux ont permis de collecter 900 millions d'euros de financement. « C'est un moyen de permettre aux citoyens de contribuer au développement économique », a rappelé **Amandine Albizzati**. Mais il convient aujourd'hui d'opérer « un changement d'échelle », en jouant à la fois sur la capacité d'épargne et sur son affectation. C'est dans ce but qu'un groupe de travail du Labo de l'ESS a émis – et publié – « 12 propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires » à l'attention des décideurs : pouvoirs publics, autorités de contrôle, banques... Une contribution essentielle dans un contexte marqué par la prochaine discussion sur la loi bancaire et la préparation d'une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire.



SÉQUENCE

1.

# LES TÉMOIGNAGES DES ACTEURS DE TERRAIN

---

Quatre témoins se sont succédé à la tribune pour des interventions très courtes (3 minutes environ), afin de témoigner du rôle joué par la finance solidaire dans leurs projets.

## HABITAT ET HUMANISME

---

Par Bernard Devert

Maniant l'ironie, le président-fondateur d'Habitat et Humanisme a démarré son propos par une citation d'Oscar Wilde : « *L'égoïste, c'est celui qui ne pense pas à moi* » ! À ses yeux, une autre forme d'égoïsme consiste à « *ne pas savoir penser autrement* », alors que les outils financiers solidaires, précisément, nous permettent « *de penser et d'agir différemment* ». Le postulat de cette autre logique, telle qu'Habitat et Humanisme la pratique depuis 28 ans ? « *Faire en sorte que la richesse des biens soit aussi la richesse des liens.* » Après avoir remercié « *ceux qui ont permis une mobilisation financière à partir de l'épargne salariale* » (25 000 personnes engagées dans le don et l'épargne solidaire), il a insisté, à partir de son propre exemple, sur la nécessité de changer d'échelle : « *Depuis sa création en 1985, Habitat et Humanisme a permis à 17 000 familles de trouver un logement sans que celui-ci ne soit un marqueur social. Sans l'économie solidaire, nous aurions tenu des discours mais pas réussi à agir autrement. Mais ce sont des centaines de milliers de familles qui sont aujourd'hui dans les mêmes difficultés* ». Il a donc invité à « *changer la donne* ».

« Depuis sa création en 1985, Habitat et Humanisme a permis à 17 000 familles de trouver un logement sans que celui-ci ne soit un marqueur social. Sans l'économie solidaire, nous aurions tenu des discours mais pas réussi à agir autrement. Mais ce sont des centaines de milliers de familles qui sont aujourd'hui dans les mêmes difficultés. »

Bernard Devert,  
Fondateur d'Habitat et Humanisme

Le directeur de Terre de liens n'a pas hésité non plus à interpeller le public : « Nous avons tous mangé à midi. Pour cela, il faut qu'il y ait des paysans capables de produire des produits sains sans détruire la fertilité des sols, la biodiversité, l'eau et les paysages, et au plus près des bassins de consommation ».

Le problème, c'est que la terre devient rare. « 150 000 hectares sont urbanisés chaque année en France, et la terre devient objet de spéculation. » Dans ce contexte, « il devient très difficile de s'installer paysan si l'on n'est pas soi-même fils de paysan ». D'où l'idée, à la base de la création de La Foncière

Terre de liens, d' « acheter des terres ensemble en faisant appel à l'épargne des citoyens ». 8 000 actionnaires solidaires ont ainsi été mobilisés depuis 2006, permettant de drainer 30 millions d'euros, pour installer ou maintenir quelque 200 agriculteurs sur 2 800 hectares. « Il est possible de mobiliser l'argent des citoyens à trois conditions : la transparence, le sens du placement, un lien incarné et bien visible avec les projets financés », a rappelé **Philippe Cacciabue**. Avant de faire part de deux besoins essentiels : d'abord, que les acteurs de l'ESS continuent à « intégrer dans leur démarche l'enjeu des grands équilibres écologiques » ; ensuite, que l'État reconnaisse l'effort fait par les épargnants solidaires à travers « un dispositif fiscal adapté ». Et d'évoquer, après les incitations « Madelin-PME », la création d'un dispositif « Hamon-solidaire » !

« Il est possible de mobiliser l'argent des citoyens à trois conditions : la transparence, le sens du placement, un lien incarné et bien visible avec les projets financés. »

Philippe Cacciabue,  
Directeur de Terre de liens





## BABYLOAN

Par Florence de Maupeou

« En quelques années, Babyloan.org est devenue la première plateforme de micro-crédit solidaire en Europe : depuis sa création en septembre 2008, ses 22 000 membres ont permis d'apporter plus de 5 millions d'euros de prêts solidaires cumulés à 12 500 micro-entrepreneurs. »

Florence de Maupeou,  
Responsable institutionnelle de  
Babyloan

La responsable des relations institutionnelles de Babyloan a évoqué l'histoire récente de cette « plateforme de financement participatif » (« crowdfunding » en anglais). La France compte aujourd'hui une trentaine de plateformes de ce type, créées sur le modèle de l'américain Kiva, spécialiste du micro-crédit « peer to peer », qui a levé depuis sa création en 2005 près de 300 millions d'euros en réussissant à mobiliser 2 Américains sur 1 000. « La plupart d'entre elles s'inscrivent dans le champ de l'ESS, soit par leurs propres statuts, soit par les projets qu'elles financent », a rappelé **Florence de Maupeou**. En quelques années, Babyloan.org est devenue la première plateforme de micro-crédit solidaire en Europe : depuis sa création en septembre 2008, ses 22 000 membres ont permis d'apporter plus de 5 millions d'euros de prêts solidaires cumulés à 12 500 micro-entrepreneurs. Une réussite rendue possible par des partenariats avec des institutions de micro-crédit comme l'Adie.

## SPEAR

Par Nicolas Dabbaghian

Nicolas Dabbaghian a présenté l'expérience de Spear (Société pour une épargne activement responsable), une plate-forme Internet qui permet aux épargnants de choisir la destination de leur argent parmi une sélection de projets. Les banques partenaires de Spear (Crédit municipal de Paris, Société générale) peuvent également accorder un crédit solidaire à ces entrepreneurs éthiques. L'argent crée aussi du lien social puisque les épargnants peuvent visiter l'entreprise qu'ils ont financée. Depuis son lancement il y a un an, cette plateforme a collecté plus de 470 000 euros et financé huit projets (par exemple, Clair et Net, une entreprise d'insertion, spécialisée dans le nettoyage d'entreprises et située dans le quartier de La Goutte d'Or, à Paris).

« L'argent crée aussi du lien social puisque les épargnants peuvent visiter l'entreprise qu'ils ont financée. »

Nicolas Dabbaghian  
PDG de Spear



SÉQUENCE

2.

## LES CONSTATS ET INTERPELLATIONS

---

Véritable « *plat de résistance* » de la rencontre du 7 février, ce temps s'est déployé autour de deux thèmes : d'abord, la nécessité d'un changement d'échelle ; ensuite, les moyens de parvenir à augmenter les ressources.

### EFFICACITÉ DÉMONTRÉE ET CHANGEMENT D'ÉCHELLE

---

#### Louis Gallois

Ex-patron de grandes entreprises comme la SNCF et EADS, **Louis Gallois**, aujourd'hui président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, a rappelé que les associations qui constituent la Fnars étaient « *le dernier filet de sécurité pour des personnes en situation de grande exclusion* ». Il a souligné le rôle essentiel de la finance solidaire pour développer l'insertion par l'activité économique, c'est-à-dire le parcours vers l'emploi. Et on ne saurait « *faire l'économie de l'intervention des pouvoirs publics* ». Tout en félicitant le Labo de l'ESS pour « *son grand professionnalisme* », il a souhaité que l'autre bout de la chaîne, « *le militantisme* », soit tout aussi présent.

En tant que Commissaire général à l'Investissement, il a rappelé que 100 millions d'euros (sur 35 milliards) des investissements d'avenir sont dédiés à l'économie sociale et solidaire pour apporter des quasi fonds propres à ses structures. Mais l'appel à projets permanent ouvert en 2010 (jusqu'en 2014) n'a jusqu'à présent servi à financer que 42 projets pour un total de 30 millions d'euros.

« On ne s'est pas rué sur ce guichet ! Nous avons un effort à faire pour faire remonter les besoins et les projets. »

Louis Gallois,  
Président de la FNARS



## Christian Sautter

C'est l'ex-ministre de l'Économie et des Finances **Christian Sautter** qui lui a succédé. Aujourd'hui adjoint au maire de Paris en charge de l'emploi et du développement économique et président de France Active, il a tenu à rappeler que ce réseau travaille « *avec professionnalisme ET militantisme* » et que son potentiel de développement est considérable.

Créé en 1988 à l'initiative de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Macif et de la Fondation de France, France Active a permis en 2012 de créer un peu plus de 5 000 entreprises (dont 90 % par des demandeurs d'emplois) et soutenu le développement d'un millier d'autres, générant ainsi 29 000 emplois. « *Une goutte d'eau, et nous aimerions faire bien davantage* », a affirmé son président, annonçant un objectif de doubler ces chiffres dans les cinq ans à venir, « *car la demande existe* ».

Soulignant que l'accompagnement est au moins aussi important que le financement lui-même, il a admis que la démarche est coûteuse, « *mais bien moins que de payer les gens à ne rien faire !* » Il a annoncé que son réseau avait utilisé les investissements d'avenir et s'est réjoui que les crédits de la Banque publique d'investissement puissent, demain, venir compléter ceux des banques privées. « *Grâce à votre nomination, monsieur le Ministre, l'ESS sort d'une sorte de clandestinité un peu clanique* », a-t-il lancé à l'attention de **Benoît Hamon**. « *Et j'espère que, grâce à vous, nous allons avoir les moyens de le faire !* »



## Jean-Louis Bancel

**Jean-Louis Bancel**, président du groupe Crédit coopératif, a été le troisième à intervenir et à plaider pour la nécessité d'un changement d'échelle. Répondant aux interrogations de **Louis Gallois**, il a estimé que « *la demande existe, mais il y a des gens qui n'ont pas encore trouvé les bonnes portes...* » Fervent défenseur, lui aussi, du travail d'accompagnement, aussi bien sur le plan professionnel que militant, il a affirmé qu'il passait beaucoup de temps à « *convaincre les collègues banquiers de l'intérêt de ce travail* », qui constitue « *un bon investissement collectif* » dans le domaine de la finance solidaire. Il faut donc permettre la création de telles structures d'accompagnement et trouver les moyens de les financer. La solidarité de ceux qui ont déjà été financés et qui s'en sont sortis lui a semblé être un bon vecteur en ce sens.

## COMMENT PARVENIR À AUGMENTER LES RESSOURCES ?

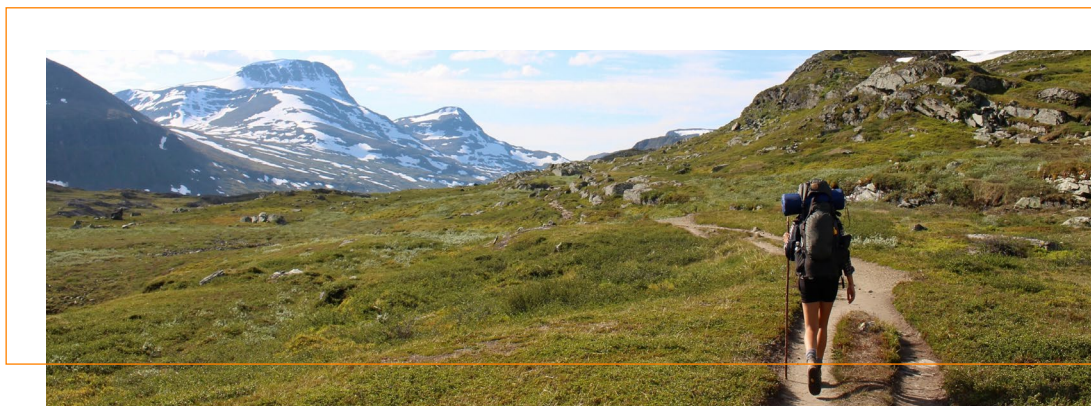
Amandine Albizzati a d'emblée rappelé l'objectif fixé : faire en sorte que 1% du patrimoine financier des Français soit investi dans l'épargne solidaire. Pour cela, plusieurs leviers sont possibles à actionner.

### Renforcer l'épargne salariale solidaire

Les lois de 2001 et 2008 ont donné un formidable coup de fouet à l'épargne salariale, qui a quintuplé en cinq ans, a rappelé **Christian Sautter**. Pour le seul réseau France Active, sa société d'investissement est passée de 16 millions d'euros d'épargne salariale en stock fin 2008 à 43 millions d'euros fin 2012. Certes, tout récemment, le gouvernement a fait passer le forfait social de 8 % à 20 %, mais le sentiment du président de France Active est que « *cela n'a pas trop douché l'enthousiasme* » des Français. Il faut juste « *trouver les moyens de continuer cette ascension* » de l'épargne salariale, qui montre que « *les Français ne se replient pas sur eux-mêmes et ne sont pas aussi pessimistes* » que le disent les sondages. « *La solidarité est dans notre pays une valeur en hausse* », a-t-il conclu.

« *Il faut juste trouver les moyens de continuer cette ascension de l'épargne salariale, qui montre que les Français ne se replient pas sur eux-mêmes et ne sont pas aussi pessimistes que le disent les sondages. La solidarité est dans notre pays une valeur en hausse.* »

Christian Sautter,  
Président de France active



## Orienter l'épargne réglementée vers l'ESS

Pierre Duquesne, actuel ambassadeur chargé des questions de reconstruction et de développement et auteur en septembre 2012 d'un rapport sur la réforme de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable – LDD – et livret d'épargne populaire - LEP) à la demande du gouvernement, a rappelé qu'il avait plaidé pour ouvrir cette épargne à l'ESS et à l'entrepreneuriat social, qui en constituent « *un emploi plutôt naturel* » : ce serait donc une erreur, à ses yeux, que de créer un livret spécifique dédié à l'ESS.

Il a insisté sur le fait que la banalisation du livret A (lequel demeure « *une exception et une passion françaises* ») ne datait que de quatre ans. Revenant sur le mécanisme de ces livrets – qui repose sur une partie centralisée (65 % en moyenne), affectée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social, et une partie décentralisée, qui reste dans le bilan des établissements collecteurs –, il a confirmé que le doublement du LDD (déjà effectif) et l'augmentation de 50% du plafond du livret A (en deux tranches) devraient permettre de générer quelque 40 milliards d'euros de transferts. Puis il a détaillé ses préconisations. Notamment l'idée que 10 milliards d'euros de la partie centralisée du LDD soient affectés à la BPI (dont les fameux 500 millions « *sanctuarisés* » pour le financement de l'ESS) et que la loi prévoit deux nouveaux emplois de la part décentralisée (en plus des PME et de la rénovation thermique dans l'habitat ancien) : le financement de l'économie sociale et solidaire et les prêts aux collectivités locales. L'essentiel étant, à ses yeux, d'assurer « *une meilleure traçabilité des affectations de l'épargne réglementée : les banques sont censées faire un bilan annuel... qu'elles ne font pas toujours !* »

On pourrait aussi « *placer des logos sur les projets financés* » grâce aux livrets de l'épargne réglementée. Et même, pourquoi pas ?, créer un « *contrat de fidélité* » sur les livrets, donc créant une épargne longue entre l'épargne liquide et l'assurance-vie.



## Créer un mécanisme d'assurance-vie solidaire

« Inutile de demander des avantages fiscaux particuliers, il suffit de donner aux gens le choix des vecteurs de la solidarité choisie et on constate que beaucoup font ce choix. »

Jean-Louis Bancel,  
Président du Crédit coopératif

Jean-Louis Bancel a évoqué la piste qui consisterait à créer un contrat d'assurance-vie nouveau, avec un minimum de 5 % investi dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire. « Il ne faut pas en attendre des révolutions », a tout de même averti le président du Crédit coopératif. L'intérêt principal, c'est que cela permettrait de disposer de ressources sur des horizons de placement plus longs. Inutile de demander des avantages fiscaux particuliers, il suffit de « donner aux gens le choix des vecteurs de la solidarité choisie » parmi d'autres options possibles, et on constate que beaucoup font ce choix. Quant aux usages, il faut veiller à préserver « la diversité de la flore et de la faune » de l'ESS, de façon à « ne pas avoir une vision uniforme des besoins du secteur », tout en cherchant à financer « des structures à haute intensité capitalistique ».

## Développer les incitations fiscales

François de Witt, président de Finansol, a confirmé que « la première ressource, c'est la collecte directe », notamment auprès des particuliers. Rappelant que son association, créée en 1995 pour « développer la solidarité dans l'épargne et la finance », se bat depuis de nombreuses années face aux changements incessants de dispositifs (qui concernent notamment les dispositifs « Madelin » et « ISF-PME »), il a demandé au ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire de créer un « dispositif Hamon » d'incitation fiscale afin que « les entreprises sociales et solidaires puissent savoir où elles vont dans les cinq prochaines années ». Jouant la carte de la modestie, il a souhaité que le crédit d'impôt du nouveau dispositif, dédié aux structures de l'ESS, soit de 20 % (juste deux points de plus que les 18 % du dispositif « Madelin » actuel) et que l'investissement solidaire soit retiré du plafond de 10 000 euros imposé à la totalité des niches fiscales. « Même l'objectif de doubler ou tripler les ressources actuelles ne coûterait pas très cher à l'État ! », a-t-il souligné, rappelant que le coût actuel n'est que de 3 à 4 millions d'euros par an.

« Même l'objectif de doubler ou tripler les ressources actuelles ne coûterait pas très cher à l'État ! »

François de Witt,  
Président de Finansol

SÉQUENCE

3.





## LES POLITIQUES PUBLIQUES


---

Claude Alphanféry (Président du Labo de l'ESS) et Catherine Barbaroux (Présidente de l'ADIE) reprennent tous les éléments de la discussion pour un échange avec Benoît Hamon, ministre Délégué à l'Économie sociale et solidaire.

### L'analyse de Catherine Barbaroux

« Nous avons besoin des trois dimensions : les ressources, l'affectation de l'épargne et l'accompagnement des projets. Si nous ne travaillons pas simultanément sur les trois, il n'y aura pas de changement d'échelle », a martelé d'entrée de jeu la nouvelle présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Dans son plan stratégique, l'Adie a prévu un doublement de son activité en cinq ans. « La première année, en 2012, la délivrance des micro-crédits a progressé de 10 %. Mais j'ai le chagrin de dire que nos subventions, elles, ont baissé de 10 % ! », a relevé **Catherine Barbaroux**. Pourtant, les micro-entrepreneurs créent de l'emploi : 1,38 emploi créé en moyenne dès la première année. Et le coût de ce dispositif (1 750 euro par emploi créé) est « l'un des plus bas pour permettre le retour à l'emploi ». . . Mais l'Adie doit toujours se casser la tête et « gérer 1 000 conventions de financement » différentes pour arriver à financer la création de 13 000 emplois en 2012.

Sa présidente ne réclame pas pour autant plus de moyens, même si « former nos 1 800 bénévoles au dialogue interculturel pour qu'ils puissent accompagner les micro-entrepreneurs dans les banlieues, ça ne peut pas être totalement gratuit ! » Ce qu'elle attend, c'est plutôt un changement de comportement de la part des financeurs, qui devraient accepter trois choses : « Plus de prise de risque, moins d'exigence de rentabilité, et ne pas être les premiers bénéficiaires de l'investissement qu'ils font ». Quant aux investissements d'avenir évoqués par **Louis Gallois**, elle a affirmé « avoir essayé d'en trouver le chemin », mais en vain, le paradoxe étant que « tout le monde est persuadé qu'on en a bénéficié ! »



Surtout, Catherine Barbaroux est persuadée qu'il faut « faire vraiment confiance aux acteurs ». Elle s'est dite « prête à la transparence » mais pour ajouter aussitôt : « Jamais je n'ai été aussi contrôlée dans ma carrière qu'en tant que présidente de l'Adie ! » Or, a-t-elle rappelé en citant Maria Nowak, la fondatrice de l'Adie, « faire crédit, c'est faire confiance. La France perd un argent fou en constituant des parcours et des procédures dans lesquels on se perd ! » Autant de procédures administratives qui « cadrent avec la volonté d'un type dans un bureau au fond du couloir », mais « pas avec les besoins des acteurs de terrain ou des porteurs de projets ». « Je vous en prie : faites confiance aux acteurs ! », a-t-elle lancé à l'intention des politiques et des administrations, assurant qu'en échange de cela, « les associations et les porteurs de projets seront à vos côtés pour être raisonnables ». Et de conclure en demandant à Benoît Hamon de bien vouloir lui « pardonner d'être véhémement »...

## La synthèse de Claude Alphandéry

« Les interventions très fortes que nous venons d'écouter confortent et approfondissent notre document sur les outils de la finance solidaire et nos propositions », a enchaîné Claude Alphandéry. Le président du Labo de l'ESS s'est efforcé de dégager cinq pistes principales :

« Les outils de la finance solidaire apportent aux épargnants à la fois de la sécurité et une finalité sociale. »

Claude Alphandéry,  
Président du Labo de l'ESS

1. développer l'épargne salariale solidaire ;
2. « orienter la collecte et l'affectation de l'épargne vers des financements qui contribuent au redressement économique, à la justice sociale, à la sauvegarde de l'environnement »
3. « étendre à l'ESS des mécanismes qui ont fait leurs preuves, par exemple l'assurance-vie »
4. « rapprocher les modes de décision de la future BPI (mais aussi du Programme d'investissements d'avenir) et les acteurs de terrain »
5. « adapter le cadre fiscal aux activités ayant une finalité sociale et environnementale ».

Rappelant que « les outils de la finance solidaire apportent aux épargnants à la fois de la sécurité et une finalité sociale », **Claude Alphandéry** a ajouté qu'il appartenait à l'État de « soutenir l'engagement des citoyens en améliorant les mécanismes de l'épargne solidaire ». C'est « plus que jamais le moment d'agir », en raison de la conjonction dans le temps d' « une situation critique et douloureuse » et « d'opportunités exceptionnelles » (le ministre délégué à l'ESS, le projet de loi bancaire soumis au Parlement en février 2013, la loi-cadre que prépare **Benoît Hamon**, la mise en place de la BPI, la création de groupes d'études sur l'ESS à l'Assemblée nationale et au Sénat...).

**Claude Alphandéry** a terminé son intervention en posant deux questions au ministre. D'abord, concernant la BPI, comment, et dans quel délai, assurera-t-elle ses engagements d'affecter 500 millions d'euros à l'économie sociale et solidaire ? Ensuite, deuxième question : comment flécher l'épargne réglementée vers l'ESS ? Il a annoncé son intention de saisir les membres des groupes d'études parlementaires pour introduire ces propositions dans les textes législatifs en cours de discussion.



## LES RÉPONSES DU MINISTRE

---

Dans un premier temps, le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire a répondu aux constats des présidents de la Fnars, de France Active et du Crédit coopératif sur l'efficacité et le nécessaire changement d'échelle de la finance solidaire. Estimant « *les éléments du diagnostic bien posés* », **Benoît Hamon** a rappelé qu'un nouvel appel à projets dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir avait été lancé en janvier pour « *booster des projets qui restent dans les tiroirs* » et s'est interrogé sur le manque de remontées pointé par **Louis Gallois**.

De son point de vue, « *il y a une certaine asymétrie entre les porteurs de projets et les financeurs* ». Il faut en tirer les leçons pour la création de la Banque publique d'investissement : « *Dédier 500 millions d'euros à l'économie sociale et solidaire, c'est bien. Mais il faut que les financements permettent de couvrir la grande variété des projets.* » Et de préciser : « *Tout porteur de projet doit pouvoir trouver, sur tout le territoire, un interlocuteur acculturé à l'ESS et à la réalité de ses besoins !* »

Dans un second temps, après l'interpellation de **Catherine Barbaroux**, qu'il a jugée « *très légitime* », il s'est réjoui de constater que ce type d'attitude, qui consiste à « *demander, revendiquer* » plutôt que de se plaindre, « *contraste avec l'interminable plainte de celles et ceux qui ont le plus et qui se livrent à un long gémissement depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités !* ». Il a affirmé la volonté du gouvernement de « *rompre avec la stratégie du ruissellement, qui consiste à penser qu'en arrosant les riches, on irrigue toute la société* » et dont on a vu les effets désastreux avec « *l'explosion des inégalités* » de ces dernières années.

« *Tout porteur de projet doit pouvoir trouver, sur tout le territoire, un interlocuteur acculturé à l'ESS et à la réalité de ses besoins !* »

*Benoît Hamon,  
Ministre délégué à l'Économie sociale  
et solidaire et à la consommation*

« La loi-cadre sur l'ESS, qui passera en juin 2013 en Conseil des ministres, prévoit de sécuriser la subvention afin que les collectivités locales puissent continuer à financer l'initiative associative. »

Benoît Hamon,  
Ministre délégué à l'Économie sociale  
et solidaire et à la consommation

Puis, le ministre délégué à l'ESS a admis un premier manque de sa part : « *Je n'ai pas su alerter assez tôt mes collègues sur la nécessité d'une contrepartie au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)* ». Cette mesure ayant pour but de susciter un choc de compétitivité pour les sociétés qui paient l'impôt sur les sociétés, elle crée ipso facto une distorsion de la concurrence au détriment des structures qui ne sont pas assujetties à l'IS, au premier rang desquelles celles de l'économie sociale et solidaire. Il a fallu rectifier le tir en faisant passer l'abattement de la taxe sur les salaires de 6 000 à 20 000 euros pour les associations de moins des 30 salariés. Ceci permettra de sortir un tiers des associations du paiement de cette taxe, mais ne changera pas grand chose pour les gros opérateurs du secteur privé non lucratif.

Benoît Hamon n'a pas oublié de rappeler le contexte dans lequel le gouvernement inscrit sa politique : « *Une trajectoire de réduction des dépenses publiques* », qu'il s'agisse des crédits d'intervention ou des incitations fiscales. Malgré ces contraintes, la loi-cadre sur l'ESS, qui passera en juin 2013 en Conseil des ministres, prévoit de « *sécuriser la subvention afin que les collectivités locales puissent continuer à financer l'initiative associative* ». Puis, le ministre est revenu plus en détails sur les questions posées.



## Sur la future Banque publique d'investissement

Après avoir rappelé qu'un banquier public doit aussi, comme tout banquier, « faire remonter des dividendes », **Benoît Hamon** a ajouté que les fonds consacrés à l'économie sociale et solidaire (les 500 millions d'euros « sanctuarisés ») devraient être « sortis de l'évaluation de la performance » de la Banque Publique d'Investissement (BPI), l'ESS n'ayant pas pour vocation de générer le plus de dividendes possible. Sur ce point, le ministre a affirmé disposer du soutien du Président de la République et de Bercy.

Cette nouvelle politique doit être interprétée à l'aune de la crise : d'un côté, « cette crise crée des besoins sociaux évidents, que ni le secteur public ni le secteur privé ne sont en mesure de satisfaire » ; de l'autre, « elle fait prendre conscience de la nécessité de changer de modèle économique ». Le ministre a évoqué l'engouement actuel pour l'ESS en prenant l'exemple de l'École des Mines : un projet sur deux, porté par les étudiants, ressort de l'économie sociale et solidaire. « Toute cette énergie, cet appétit de créer et d'innover, vont-ils disparaître faute d'avoir construit les politiques publiques adéquates ? », a-t-il demandé. Le changement d'échelle est nécessaire, et nous sommes dans « des années clés » pour cela. « Si nous échouons à répondre à la demande alors que les entrepreneurs sont là, si nous construisons un alambic avec des kilos de pommes de terre et juste une petite goutte de gnôle au bout, alors nous aurons raté un rendez-vous politique et économique historique », a-t-il martelé, ajoutant que le grand avantage de l'ESS, c'est que « ça ne coûte pas beaucoup pour des effets considérables ». Réussir la BPI est donc un enjeu prioritaire.

« Les fonds consacrés à l'économie sociale et solidaire devraient être sortis de l'évaluation de la performance de la BPI, l'économie sociale et solidaire n'ayant pas pour vocation de générer le plus de dividendes possible. »

Benoît Hamon,  
Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la consommation



## Sur l'épargne réglementée

« Je remercie Pierre Duquesne pour son travail, car il s'est vraiment préoccupé du fléchage vers l'économie sociale et solidaire. »

Benoît Hamon,  
Ministre délégué à l'Économie sociale  
et solidaire et à la consommation

Le ministre a remercié Pierre Duquesne pour son travail, car « il s'est vraiment préoccupé du fléchage vers l'économie sociale et solidaire ». Deux hypothèses sont envisageables, a-t-il assuré : soit faire figurer dans la loi une nouvelle obligation légale concernant l'usage de la part décentralisée (celle des banques) vers l'ESS ; soit créer une obligation de reporting pour les banques sur la part affectée à l'économie sociale et solidaire. Des dispositions qui devraient figurer dans la future loi sur l'épargne réglementée plutôt que dans la loi-cadre sur l'ESS.

## Sur l'agrément

Benoît Hamon a annoncé son intention de changer l'agrément en créant la notion d' « entreprise sociale et solidaire ». Car beaucoup de jeunes qui souhaitent s'inscrire dans l'ESS n'ont pas forcément envie de créer une coopérative, une mutuelle ou une association. « Un jeune entrepreneur qui a envie de créer dans un cadre démocratique, même si c'est avec un statut de SAS, on lui donne le label et l'agrément, ou pas ? », a-t-il interrogé. De son point de vue, il faut « le mettre dans la famille ». « Je suis conscient que cela va faire bouger les lignes, mais mon job, c'est d'agrandir la famille afin que l'ESS pèse plus en termes de produit intérieur brut, donc qu'elle ait plus les moyens d'exister. Soit on change d'échelle, soit on ne change pas ! »

« Je suis conscient que cela va faire bouger les lignes, mais mon job, c'est d'agrandir la famille afin que l'ESS pèse plus en termes de produit intérieur brut, donc qu'elle ait plus les moyens d'exister. Soit on change d'échelle, soit on ne change pas ! »

Benoît Hamon,  
Ministre délégué à l'Économie sociale  
et solidaire et à la consommation

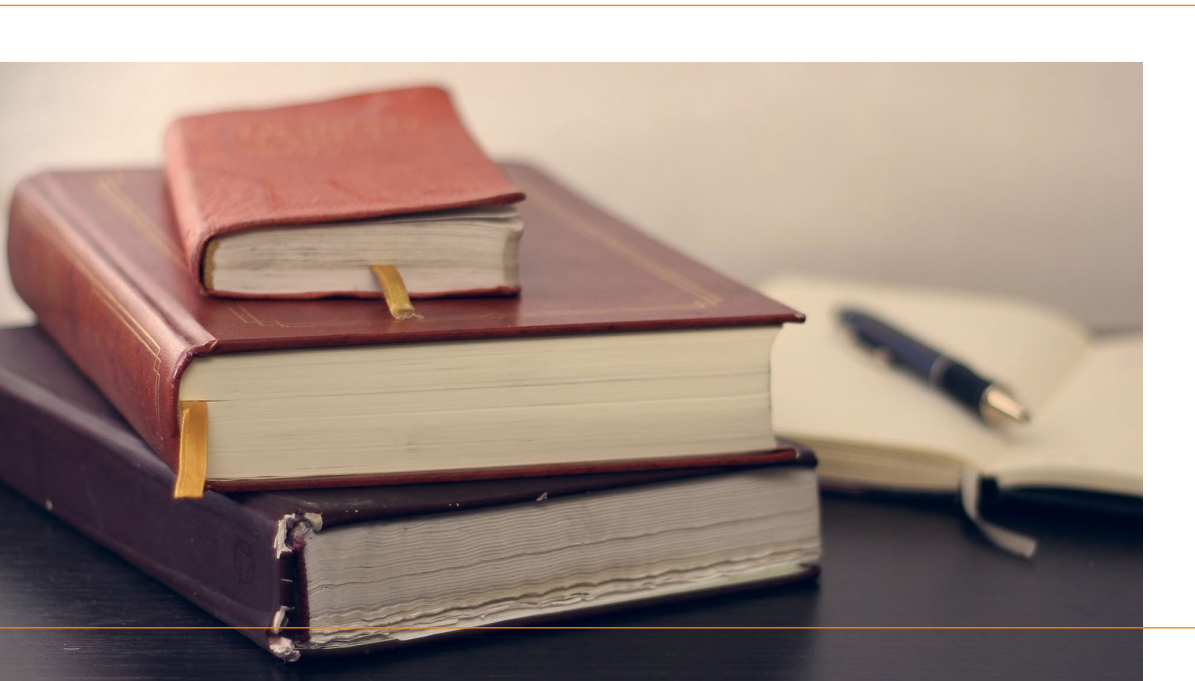


## Sur l'exonération fiscale

**Benoît Hamon** est favorable à faire passer l'exonération prévue par la Loi Madelin de 18 % à 20 %, mais il a admis que « *le débat est très, très, paramétré* ». Et ce n'est pas **Jérôme Cahuzac** qui se montre le « *mauvais bougre* » dans cette affaire : le ministre du Budget approuve cette exonération renforcée, tout comme il a soutenu l'idée d'un « *forfait social maintenu à 8 %* » pour les Scop.

## Sur un mécanisme d'assurance-vie solidaire

Le ministre a affirmé qu'il souscrivait à cette idée, ajoutant que ce serait plus, à ses yeux, une « *loi Alphanodéry* » qu'une « *loi Hamon* ». Il a précisé que cette loi devrait voir le jour après la loi-cadre. En conclusion, **Benoît Hamon** a salué le travail du Labo de l'ESS, « *précieux pour un ministère comme le mien qui ne dispose pas d'une administration !* »





Direction éditoriale : Françoise BERNON  
Rédaction : Le Labo de l'ESS  
Création graphique (ré-édition 2020) : Sophie BORDÈRES  
Crédits photos : Unsplash

Le Labo de l'ESS est un think tank  
qui construit, par un travail collaboratif,  
des axes structurants de l'économie sociale et solidaire,  
à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes  
issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !

 [lelabo-ess.org](http://lelabo-ess.org)

 [@lelabo\\_ess](https://twitter.com/lelabo_ess)

 [lelaboess](https://www.facebook.com/lelaboess)

 [Le Labo de l'ESS](https://www.linkedin.com/company/le-labo-de-l-ess)

février 2013

5, rue Las Cases - 75007 Paris  
01 80 05 82 00  
[contact@lelabo-ess.org](mailto:contact@lelabo-ess.org)



Merci à nos partenaires :



**BANQUE des TERRITOIRES**



**ADOME**

**AGENCE NATIONALE DE LA COOPÉRATION DES TERRITOIRES**

**Fondation de France**

**FONDATION CREDIT COOPÉRATIF**

**Emilien Institut pour la recherche**

**Saint-Christophe**

**RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

**Occitanie**

**Occitanie**

**Que Volterre**  
Fonds de dotation